

Parentalité et psychomotricité : Le corps seul d'un bébé, ça n'existe pas !

Cette légère modification de la célèbre phrase que nous devons à D. W. Winnicott sous-tends que le corps du bébé/jeune enfant n'est pas une entité autonome mais s'inscrit dans du lien, des interactions avec son environnement.

Par conséquent, en tant que psychomotricien(ne), travailler avec le corps d'un enfant revient à emprunter le chemin de l'histoire de la relation enfant-parents dans ce qu'elle contient d'inconscient, transgénérationnel et de culturel.

Comment la psychomotricité pense la parentalité ? Comment le clinicien travaille avec tous ces mécanismes, enjeux et dynamiques en mouvement dans la parentalité ? Quelles applications pratiques et institutionnelles entraîne la prise en compte du parent dans la prise en charge de l'enfant ?

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Les participants seront amenés à revisiter leurs pratiques cliniques à la lumière des théories de la relation enfants-parents afin d'accompagner au mieux l'enfant et d'asseoir une alliance thérapeutique avec le parent.

Compétences visées :

- Connaître les **processus de parentalisation**
- Accompagner la **relation enfants parents**
- **Ajuster son cadre thérapeutique** en fonction de la problématique de l'enfant et ses parents
- Favoriser une **alliance thérapeutique** avec les parents
- **Inclure le parent dans la prise en charge** de leur enfant
- Analyser le **transfert** et le **contre-transfert** dans la **relation thérapeutique**
- **Soutenir le parent** comme acteur thérapeutique de son enfant

CONTENUS

- Rappel historique du passage de la **notion de famille à celle de parents**.
- **Bébé imaginaire vs bébé réel**
- **L'environnement** selon D. W. Winnicott
- Les **axes de la parentalité** selon D. Houzel
- Les **parents : Figure d'Attachement** selon J. Bowlby
- La **place des parents dans la prise en charge** de l'enfant
- **Alliance et partenariat** entre le psychomotricien et les parents
- **Anamnèse** ou **récit d'histoires** de l'enfant, des parents et de la famille
- Les **premières rencontres avec l'enfant et ses parents**
- Les **modifications de cadre thérapeutique** en prenant en compte les parents
- Les **différents cadres de thérapie psychomotrice** enfants-parents
- **Parentalité** et transculturel
- Le **contre-transfert du thérapeute** à partir de ses représentations et de son infantile
- **Applications institutionnelles** : orientation, travail en équipe et réseau de partenaires autour de l'enfant et ses parents

Références théoriques : J. Bowlby, S. Fraiberg, A. et N. Guédény, D. Houzel, S. Lebovici, M-R. Moro, D.W. Winnicott, etc.

MÉTHODOLOGIE et OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formation présentielle en groupe
- Validation des attentes des stagiaires.
- Apports théoriques.
- Echanges interactifs entre les stagiaires et la formatrice.
- Mise en élaboration, à partir des concepts abordés auparavant, entre les stagiaires et la formatrice.
- Travail sur la pratique professionnelle à partir d'analyse de situations cliniques.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation.
- Remise de documents sous forme digitale

Sanction de la formation :

- Un tour de table est effectué à la fin de la formation avec les participants.
- Un questionnaire d'évaluation du stage est rédigé en fin de stage par chaque participant.
- Une attestation de présence – certificat de réalisation ainsi qu'une attestation de fin de formation sera transmise à chaque stagiaire.

Suivi de la formation : un questionnaire post-formation sera communiqué aux stagiaires dans les semaines qui suivent la formation.

Moyens pédagogiques et matériel mis à disposition : salle de formation équipée de tables, chaises, tableau et vidéoprojecteur



Public : Psychomotriciens D.E.

Durée

5 jours en 2 sessions de 3 + 2 jours (35 h)

Dates

1^{ère} session : du 22 au 24/09/2021

2^{ème} session : Du 2 au 3/12/2021

Formatrice

Anissa CHOUIKHI,
Psychologue clinicienne

Lieu : PARIS (75)

Documents contractuels

Toutes les actions de formation dispensées par S'Pass Formation font l'objet d'une convention de formation. Ces documents accompagnés du règlement intérieur, de l'attestation d'informations préalables à l'inscription, de la fiche descriptive d'action de formation, complètent le devis détaillé.

Engagement qualité de l'organisme prestataire d'actions de développement des compétences :

L'organisme satisfait aux exigences du Décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

Coût de la formation-action :

1420 € T.T.C. les 5 jours